

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

# Planification Scolaire Pluriannuelle



**PSP**

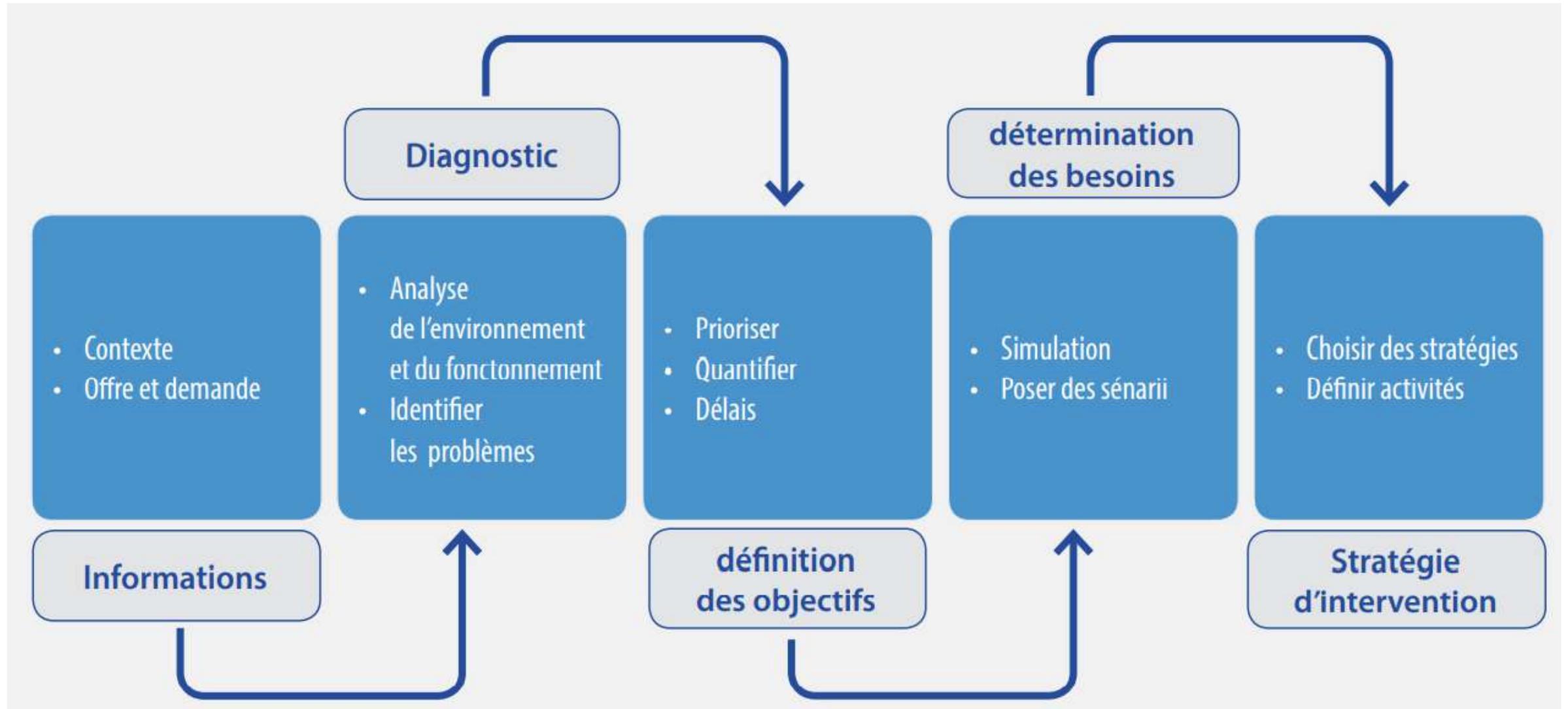
**Tanger -18 Mai 2021**

# Définition de la planification

Définition de **Philip H. Coombs** : « la planification de l'éducation serait un processus continu, qui se demande non seulement **où aller mais comment y parvenir et quel est le meilleur chemin** »

« La planification est une partie intégrante du processus d'ensemble de l'administration de l'éducation, au sens plus large de l'expression. Elle peut **aider ceux qui prennent des décisions**, depuis le maître d'école jusqu'aux ministres et aux assemblées parlementaires, **à les prendre en meilleure connaissance de cause**, en leur permettant de **se faire une idée claire des objectifs spécifiques** dont il est question, **des diverses stratégies possibles** pour les poursuivre et des **incidences probables** de chacune »

# Processus de la planification



# Produits de la planification

Absence  
d'encadrement

La carte scolaire prospective

Encadrée par des notes  
annuelles du Ministère  
et un outil CARTSCO

La carte scolaire annuelle

Encadrée par la loi organique  
130/13, circulaires annuelles  
du CG, MEF et MEN qui  
fixent les priorités

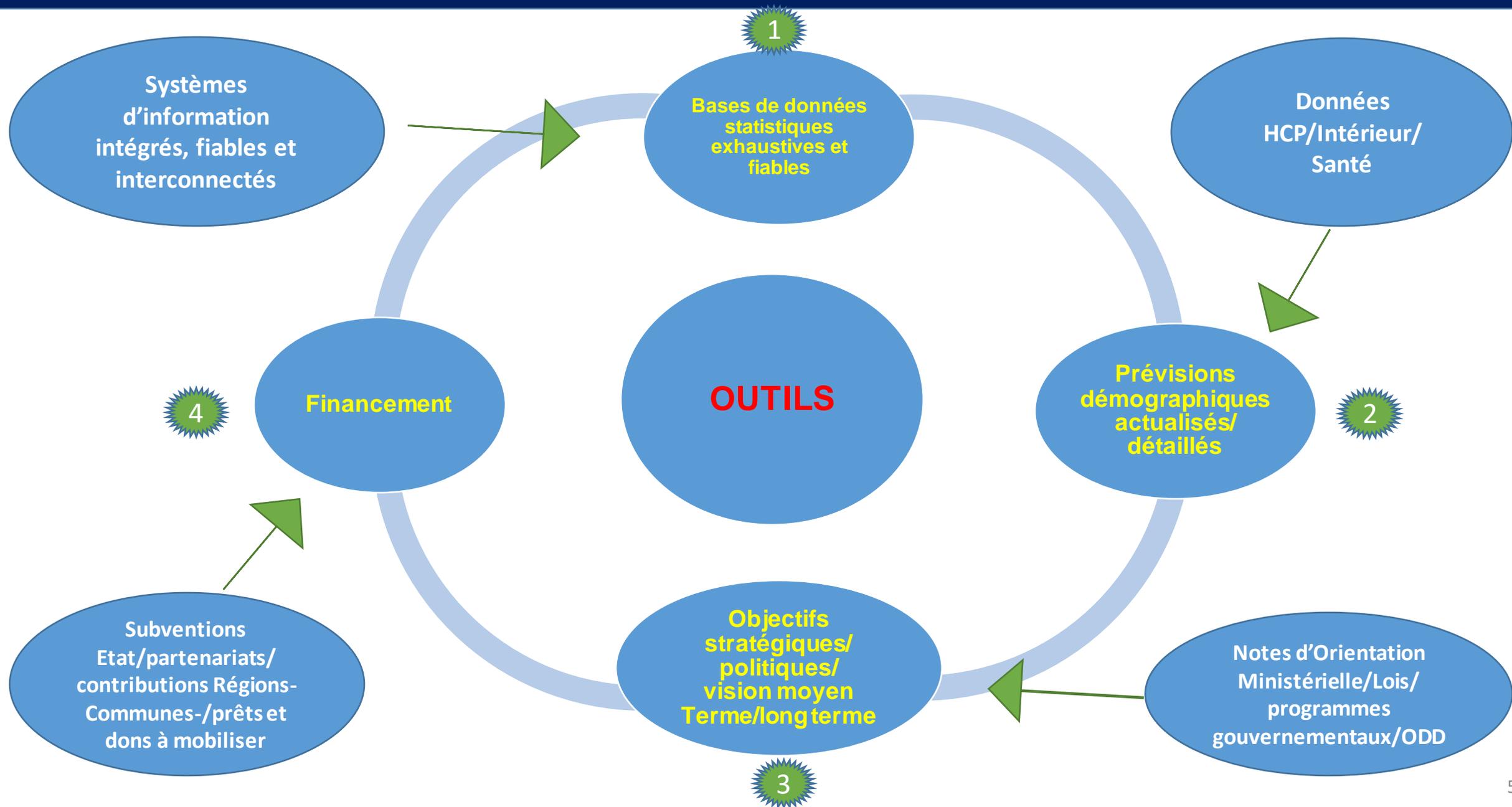
Programmation budgétaire  
pluriannuelle

un ensemble de techniques et de procédures permettant d'estimer les besoins futurs d'éducation à un niveau donné et de prévoir les mesures à prendre pour les satisfaire. Elle donne une vision dynamique et prospective de ce que le service éducatif devrait être à l'avenir, avec ses locaux, ses enseignants et ses équipements, pour permettre la mise en place des politiques éducatives. En d'autres termes : **Evaluation chiffrée pluriannuelle des décisions adoptées ou à adopter en matière de politique éducative**

permet une meilleure **répartition des enseignants et des élèves sur les établissements scolaires disponibles à la rentrée scolaire de l'année N+1**. Elle vise à **mettre en adéquation l'offre et la demande d'éducation de l'année N+1**, en confrontant la situation existante avec les ressources disponibles et l'estimation des besoins futurs. Elle est établie par cycle

Plans d'actions **annuels chiffrés et budgétisés** issus de **la carte prospective**

# Les indispensables de la planification



# Pourquoi la PSP

- ❑ Décliner et planifier la mise en œuvre territoriale des dispositions de la nouvelle **loi cadre n° 51-17** qui définit **des objectifs stratégiques** clairs et des **délais** précis en relation avec l'axe de l'équité et l'égalité des chances ;
- ❑ Encadrer et faciliter le respect **les dispositions de la loi organique des lois de finances n° 130-13** qui a institué la **programmation budgétaire triennale** et la nécessité **de justifier les besoins** exprimés à travers des **objectifs et des résultats** ;
- ❑ Accompagner/Outiller les AREF dans leurs dialogues/interactions avec les Régions/Provinces dans le cadre de la **loi organique n° 111-14** des Régions qui a **conféré** à la Région un ensemble **de compétences** en relation avec le **développement régional** et **l'aménagement du territoire** ;
- ❑ Répondre aux recommandations du rapport de la **Cour des Comptes de Juillet 2017** sur les conditions de **préparation et de gestion de la rentrée scolaire 2016/2017**.

**2<sup>ème</sup> objectif spécifique du projet n° 2 relatif à l'élargissement de l'offre scolaire et la généralisation de l'enseignement obligatoire** : Amélioration des procédures et des outils de planification scolaire au niveau national, régional et provincial et le transfert effectif de la mission de la planification scolaire pluriannuelle au niveau territorial.

# Pourquoi la PSP/ loi cadre 51-17

**Article 2 : L'équité et l'égalité des chances** : la garantie du droit d'accès généralisé aux établissements d'éducation, d'enseignement et de formation en garantissant une place pédagogique pour tous, avec **les mêmes critères** de qualité et d'efficience, **sans aucune forme de discrimination**.

**Article 20 :** En vue de **la généralisation de l'enseignement obligatoire** pour tous les enfants en âge de scolarisation conformément aux dispositions de l'article 3 de la présente loi-cadre, l'Etat doit **mobiliser**, dans un délai **maximum de 6 ans**, tous les moyens nécessaires et prendre toutes les mesures adéquates afin d'atteindre cet objectif.

**Article 22 :** **Combl**er, dans un délai maximum de **6 ans**, le **déficit** en **établissements** d'éducation, d'enseignement et de formation et les doter des cadres pédagogiques et administratifs suffisants, des structures et équipements nécessaires et adéquats, en tenant compte de la nature et des besoins des différentes composantes et cycles du système, ainsi que de leur environnement social, géographique, économique et culturel.

# Pourquoi la PSP / loi organique 130-13

**Article 5:** La loi de finances de l'année est élaborée par référence à une **programmation budgétaire triennale** actualisée chaque année en vue de l'adapter à l'évolution de la conjoncture financière, économique et sociale du pays. Cette programmation vise notamment à définir, en fonction d'hypothèses économiques et financières **réalistes et justifiées**, l'évolution sur trois ans de l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

**Article 48:** La **programmation pluriannuelle** des départements ministériels ou institutions, ainsi que celle des **établissements et entreprises publics soumis à leur tutelle et bénéficiant de ressources affectées** ou de subventions de l'Etat, est présentée, pour information, aux commissions parlementaires concernées en accompagnement des projets de budgets desdits départements ministériels ou institutions.

**Article 39 :** Un **programme** est un ensemble cohérent de projets ou actions relevant d'un même département ministériel ou d'une même institution et auquel **sont associés des objectifs définis** en fonction des finalités d'intérêt général ainsi que **des indicateurs chiffrés** permettant de mesurer les **résultats escomptés** et faisant l'objet d'une **évaluation** qui vise à s'assurer des conditions **d'efficacité, d'efficience et de qualité liées aux réalisations**.

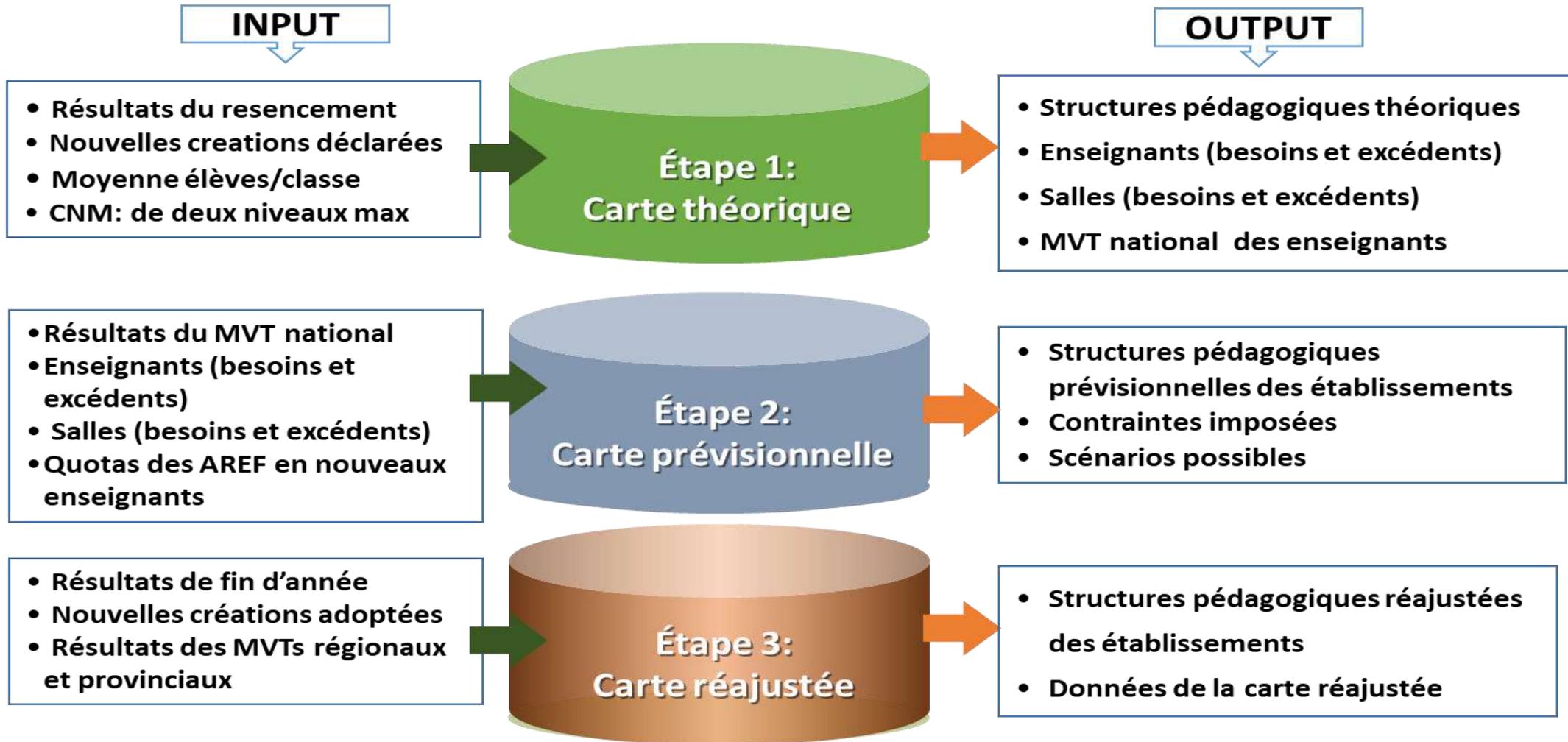
# Pourquoi la PSP/Rapport de la Cour des Comptes

## Principales recommandations :

- ❑ **Revoir le processus de planification** scolaire par l'adoption d'une **planification pluriannuelle retraçant la vision stratégique 2015-2030**, matérialisée par une carte scolaire prospective. Des paramètres objectifs doivent être retenus en matière de projections et mis à la disposition des AREF pour l'élaboration de leurs cartes scolaires régionales conformément aux dispositions de la loi n°07-00 ;
- ❑ Mettre en place un système d'information intégré en procédant à l'apurement de l'ensemble des données et l'intégration de toutes les applications servant à la gestion du système éducatif ;
- ❑ **Réviser le processus d'évaluation des besoins en établissements scolaires** et du **choix des sites** d'implantation afin **d'éviter la sous-exploitation** ou la **fermeture des établissements** ;
- ❑ Prendre les mesures nécessaires pour **combler le déficit en enseignants** par la maitrise du système d'évaluation et de planification des besoins en ressources humaines et par la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement et de formation des enseignants. Ce plan doit prendre en considération **les départs anticipés et le respect des volumes horaires réglementaires**.

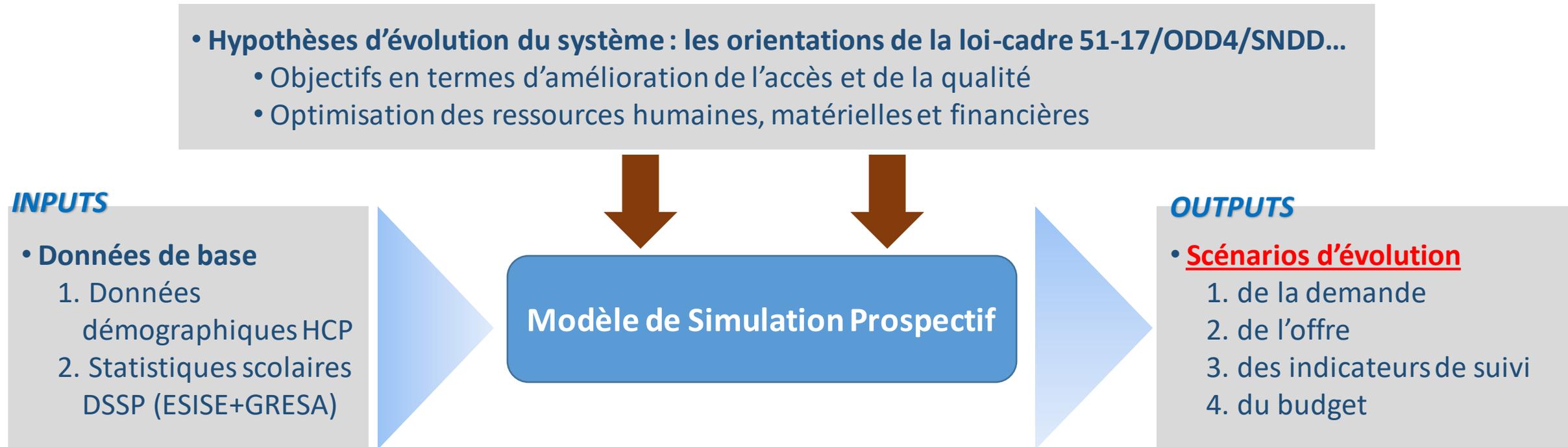
# PSP VS CARTE SCOLAIRE

**La Carte Scolaire** : micro planification à l'échelle de l'établissement scolaire



# PSP VS CARTE SCOLAIRE

**La PSP** : macro planification à l'échelle d'un territoire associée à des objectifs/résultats

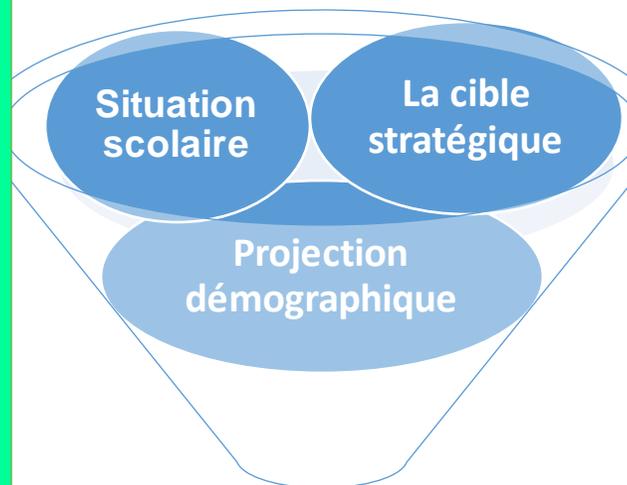


# PSP VS CARTE SCOLAIRE

Chaque **scénario simulé** est le résultat de trois éléments : **Situation scolaire de départ** (statistiques), **Projections démographiques** (données HCP) et **les Cibles Stratégiques** (objectifs).

## Input d'un Scénario : Objectifs + hypothèses

- Délais (année cible)
- Part du privé cible
- Performance scolaire cible : Taux Préscolarisation, Taux d'écoulements par cycle (Taux de promotion, Taux de redoublement, Taux d'abandon)
- Environnements scolaires de l'année cible : Taux d'encombres par cycle, Taux d'encadrements (Enseignant/élèves, Inspecteur/ Enseignants)
- Typologie des bâtiments
- Budget moyen par nature de bâtiment
- Charge horaire théorique des enseignants



**Output d'un Scénario**

## Output d'un Scénario : Génération d'un profil scolaire pour les AREF/DP par cycle:

- Projections des effectifs des élèves scolarisés par an
- Projections des enseignants par an
- Projections des établissements scolaires, des extensions, des internats ;
- Estimation budgétaire annuelle
- Projections des bénéficiaires de l'appui social

# Apports de la PSP

1. **Institutionnaliser** la planification scolaire pluriannuelle au niveau des Régions et des Provinces ;
2. **Fixer le cadre d'exercice de la PSP** : **harmoniser** les procédures de planification, les méthodes, les outils, le calendrier et les responsabilités à l'instar des cadres d'exercice du recensement annuelle et de la carte scolaire annuelle ;
3. **Disposer d'un outil** moderne conforme aux standards internationaux en matière de planification à utiliser par le Ministère et les Académies qui aidera à planifier la mise en œuvre des objectifs de la loi cadre 51-17 dans les délais prescrits à travers la conclusion de contrats pluriannuels "objectifs-moyens" (contrats programmes) avec les AREF ;
4. **Garantir la cohérence et la complémentarité** entre la planification scolaire pluriannuelle au niveau Central et au niveau des Territoires et veiller au respect de la politique nationale ;
5. **Offrir aux Académies** un outil de planification qui permet de tenir compte des spécificités territoriales et qui améliorera la qualité des concertations avec les partenaires (Régions, Wilayas, Communes, Privés et Associations) et du dialogue avec le Central dans le domaine ;
6. **Offrir aux Académies** un outil qui permet l'établissement et la justification des programmations budgétaires pluriannuelles basées sur des scénarios (objectifs et résultats).

# Présentation de l'outil de la PSP

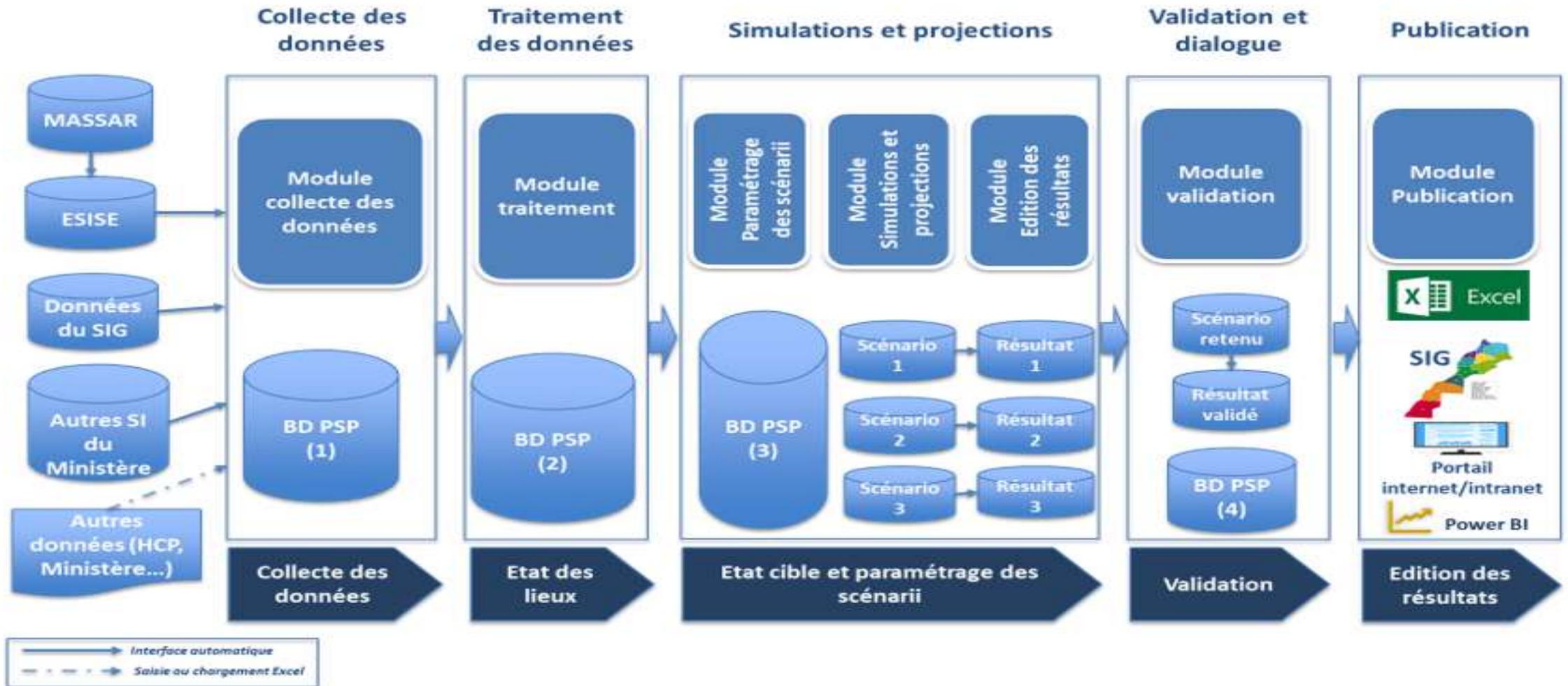
## Les caractéristiques majeures :

- ❑ Outil **intégré** au SI du Ministère accessible via des applications Web prenant en compte l'existant en terme d'infrastructure et des applications (Ex. : MASSAR) déjà en place ;
- ❑ Outil **paramétrable** permettant de définir des scénarios selon les objectifs ;
- ❑ Permet l'**adéquation** entre besoins de l'éducation et les ressources mobilisables ;
- ❑ Permet la **visualisation géographique** de la planification avec un outil SIG.

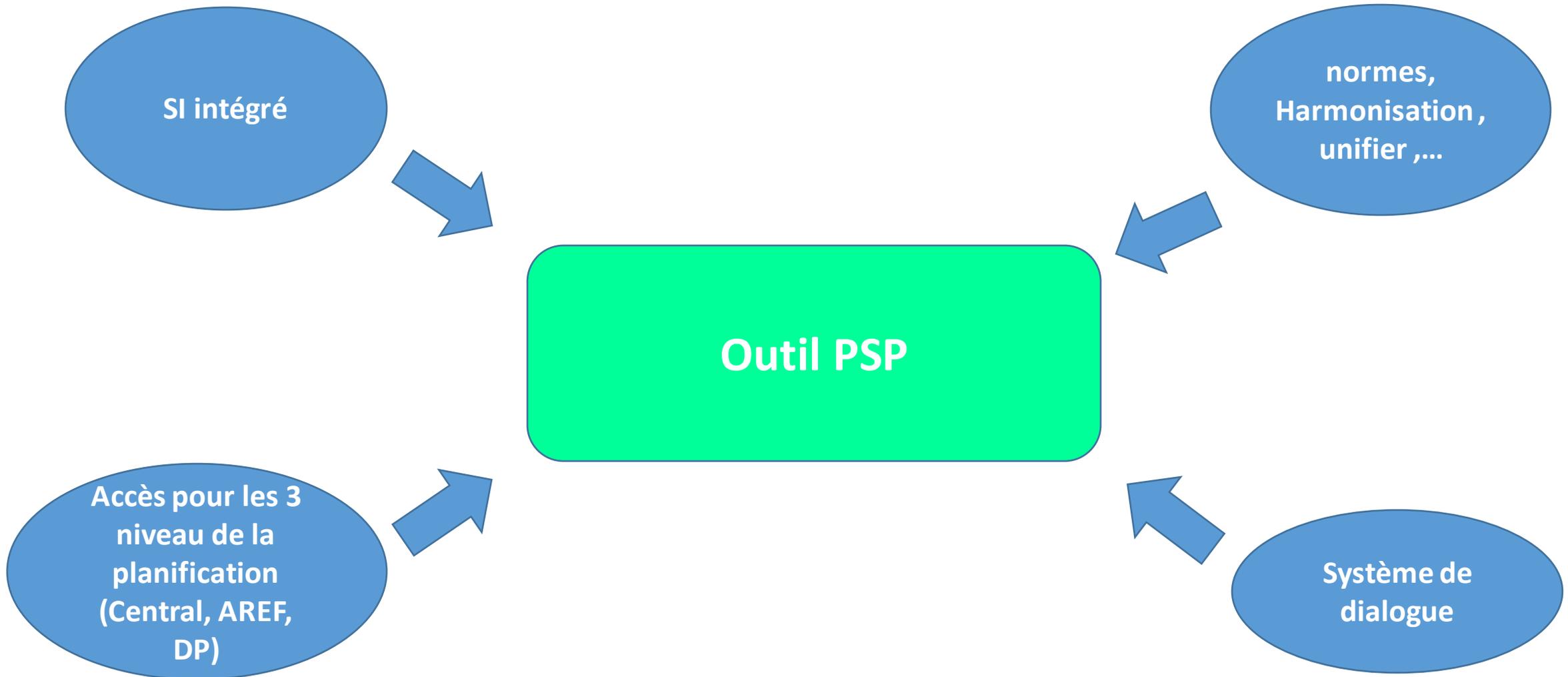
# Présentation de l'outil de la PSP

## Présentation des modules du SI de la PSP

L'architecture globale la PSP est comme suit :



# Présentation de l'outil de la PSP



# Présentation de l'outil de la PSP



□ Années de projection

👤 Population <

📍 Etat des lieux <

🔬 Simulation <

□ Synthèse des besoins <

Home

2021 ▾

GHOULI ABDELHAK - français ▾

Niveau d'utilisation :

Centrale ▾

Centrale  
Aref  
DP

Scénario :

▾

Fermer Valider

# Présentation de l'outil de la PSP



☰ ☐ 🏠 ⚙️ 2021 ▾



GHOULI ABDELHAK -

français ▾

## Années de projection

### Parametrage

Nombre des années de projection:

Sauvegarder 📁

☐ Années de projection

👤 Population <

📍 Etat des lieux <

🧪 Simulation <

☐ Synthèse des besoins <

# Présentation de l'outil de la PSP



□ Années de projection

☰ Population ▾

⬆ Import population

☰ Liste population

📍 Etat des lieux <

📊 Simulation <

□ Synthèse des besoins <

☰ ☰ 🏠 Oriental | oriental01 ⚙️ 2021 ▾

👤 GHOU LI ABDELHAK - français ▾

## Liste population

### Critère de recherche

Niveau d'utilisation:

Aref ▾

Académie:

Tanger-Tetouan-Al Hoceima ▾

Milieu :

Urbain ▾

Age :

Age ▾

Rechercher 🔍

### Résultat de recherche

2022		2023		2024		
Nombre de garçons ☐	Nombre des filles ☐	Nombre de garçons ☐	Nombre des filles ☐	Nombre de garçons ☐	Nombre des filles ☐	Nombre de garçons
13324	12667	13326	12668	13327	12669	13328
13554	12923	13555	12924	13557	12926	13558

# Présentation de l'outil de la PSP

**PSP**  
la Planification Sociale Pluriannuelle

Oriental | oriental01 2021

GHOULI ABDELHAK - français

## Données statistiques

Critère de recherche

Niveau d'utilisation: Aref

Académie:

Cycle: PRIMAIRE

Milieu: Urbain

Rechercher

Statistiques des élèves par niveau +

Taux d'écoulement +

Statistiques sur le personnel +

Classes +

Années de projection

Population <

Etat des lieux >

Données statistiques

Simulation <

Synthèse des besoins <

# Présentation de l'outil de la PSP



Systeme de la Planification Scolaire Programmée

Oriental | oriental01 2021

GHOUALI ABDELHAK - français

## Projections Effectifs élèves

Critère de recherche

Cycle:  Milieu:

### Cohortes simulées

Taux d'écoulement:

	Taux d'écoulement						Taux ciblé en (année)					
	1° Année Primaire	2° Année Primaire	3° Année Primaire	4° Année Primaire	5° Année Primaire	6° Année Primaire	1° Année Primaire	2° Année Primaire	3° Année Primaire	4° Année Primaire	5° Année Primaire	6° Année Primaire
Taux promotion	87,08	90,69	91,25	91,74	92,47	91,43	<input type="text" value="95"/>	<input type="text" value="95"/>	<input type="text" value="95"/>	<input type="text" value="94"/>	<input type="text" value="94"/>	<input type="text" value="93"/>
Taux redoublement	11,32	8,82	8,28	7,73	6,9	7,62	<input type="text" value="4,5"/>	<input type="text" value="4,5"/>	<input type="text" value="4,5"/>	<input type="text" value="5,5"/>	<input type="text" value="5"/>	<input type="text" value="6"/>
Taux abandon	1,60	0,49	0,46	0,53	0,63	0,95	<input type="text" value="0,50"/>	<input type="text" value="0,50"/>	<input type="text" value="0,50"/>	<input type="text" value="0,50"/>	<input type="text" value="1,00"/>	<input type="text" value="1,00"/>

# Accès à l'Outil PSP

Chaque Chef de division de la planification à un compte et un mot de passe

Région	Nom
Central	Abdelhak Ghouli (DSSP)
	Nourdine Bouhmaid (DSI)
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	Samira Issou/ Redouan Elkhamlichi
Oriental	Ahmed Ghenino
Fès-Meknès	Mustapha Chaouchi
Rabat-Salé-Kénitra	Abdelmajid Chaghmoun
Béni Mellal-Khénifra	El Mostafa Agbal
Grand Casablanca-Settat	Charaf Tilioui
Marrakech-Safi	Abdelilah Belkhadir
Drâa-Tafilalet	Ahmed Ait Mout
Souss-Massa	Brahim Dan
Guelmim-Oued Noun	Azziz Abouz
Laayoune-Sakia El Hamra	Brahim Chebli
Eddakhla-Oued Eddahab	Chalal Hassain

# Prochaines étapes de la PSP

- ❑ **Institutionnalisation de la PSP** à travers **la signature par Monsieur le Ministre de la décision** y afférente et le démarrage de l'exploitation de l'outil PSP par toutes les AREF. Cette décision est accompagnée par une note de cadrage qui définit les rôles et les responsabilités de chaque niveau ;
- ❑ **Publication d'un** Manuel de procédure spécifique ;
- ❑ **Désignation** des responsables nationaux, régionaux et provinciaux ;
- ❑ Démarrage des **sessions de formation** sur l'outil et **renforcement des capacités** des responsables ;
- ❑ Encadrement/accompagnement des AREF dans l'élaboration des 1<sup>ers</sup> PSP ;
- ❑ Démarrage de l'évolution de l'outil pour l'adapter au niveau des communes.

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**Merci**

**Tanger -18 Mai 2018**